

IV

DE LA VITESSE DES NAVIRES DANS LE CANAL

DÉTÉRIORATION DES BERGES PAR LE CLAPOTEMENT DE LA VAGUE FORMÉE PAR LE SILLAGE DES VAISSEAUX.

Suez, 9 décembre 1869.

La question de vitesse des navires pour la traversée du canal de Suez a été l'objet de bien des controverses. Les pessimistes prétendaient que, si le vaisseau parcourait 3 kilomètres à l'heure, ce serait un beau résultat; les optimistes pensaient qu'on pourrait faire jusqu'à 20 kilomètres.

L'expérience vient encore, pour cette question, de renverser les prévisions des uns et des autres. Il est reconnu qu'un navire peut marcher dans le canal à 10 kilomètres à l'heure sans s'exposer dans ses évolutions et sans que le courant formant ressac sur le talus détériore les berges.

On a même remarqué que les bateaux à vapeur, bateaux-postes ou de plaisance, impriment à l'eau un plus grand mouvement sur les bords que le navire d'un tonnage important. Cela s'explique aisément.